

**Pouvoir qualifier un projet d'innovation est un enjeu à la fois pour le porteur lui-même et pour son écosystème. L'objectif est de déterminer le potentiel du projet et ainsi de permettre à chacune des parties prenantes concernées de dimensionner l'ampleur de son engagement.**

Ce document présente une méthode de qualification de l'innovation sociétale et rappelle, au préalable, quelques concepts utiles pour l'appréhender. Il est associé à un outil applicatif qui permet de formaliser sa propre démarche. Ils sont tous deux accessibles en « open source » sur la plateforme « L'innovation territoriale en actions ! » : <http://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/qualifier-son-innovation>.

## Points de repère

### Qu'est-ce que l'innovation sociétale ?

Une innovation est une solution nouvelle qui répond avec pertinence à des besoins clairement identifiés, et qui est déployée à une échelle suffisamment significative pour impacter l'ensemble de son écosystème. Autrement dit, la différence avec une initiative, est qu'elle dépasse la capacité d'action de son seul inventeur. De plus, l'invention peut être déclinée au travers de multiples usages, au-delà de ce qui avait été initialement imaginé.

L'innovation sociétale a une double finalité :

- Elle répond à des besoins économiques, sociaux, sociétaux ou environnementaux, non ou peu couverts,
- Elle s'adresse à des populations et / ou des territoires, incluant prioritairement les plus fragiles.

Les projets d'innovation sociétale ont ainsi des **caractéristiques spécifiques** : ils sont **plus risqués** car leur utilité sociétale est difficilement mesurable à court terme. Ils sont également **peu rentables** puisque leur finalité n'est pas la recherche de rentabilité financière mais la réponse à un enjeu de société. Ils sont enfin **plus complexes** puisqu'ils relèvent de modèles hybrides.

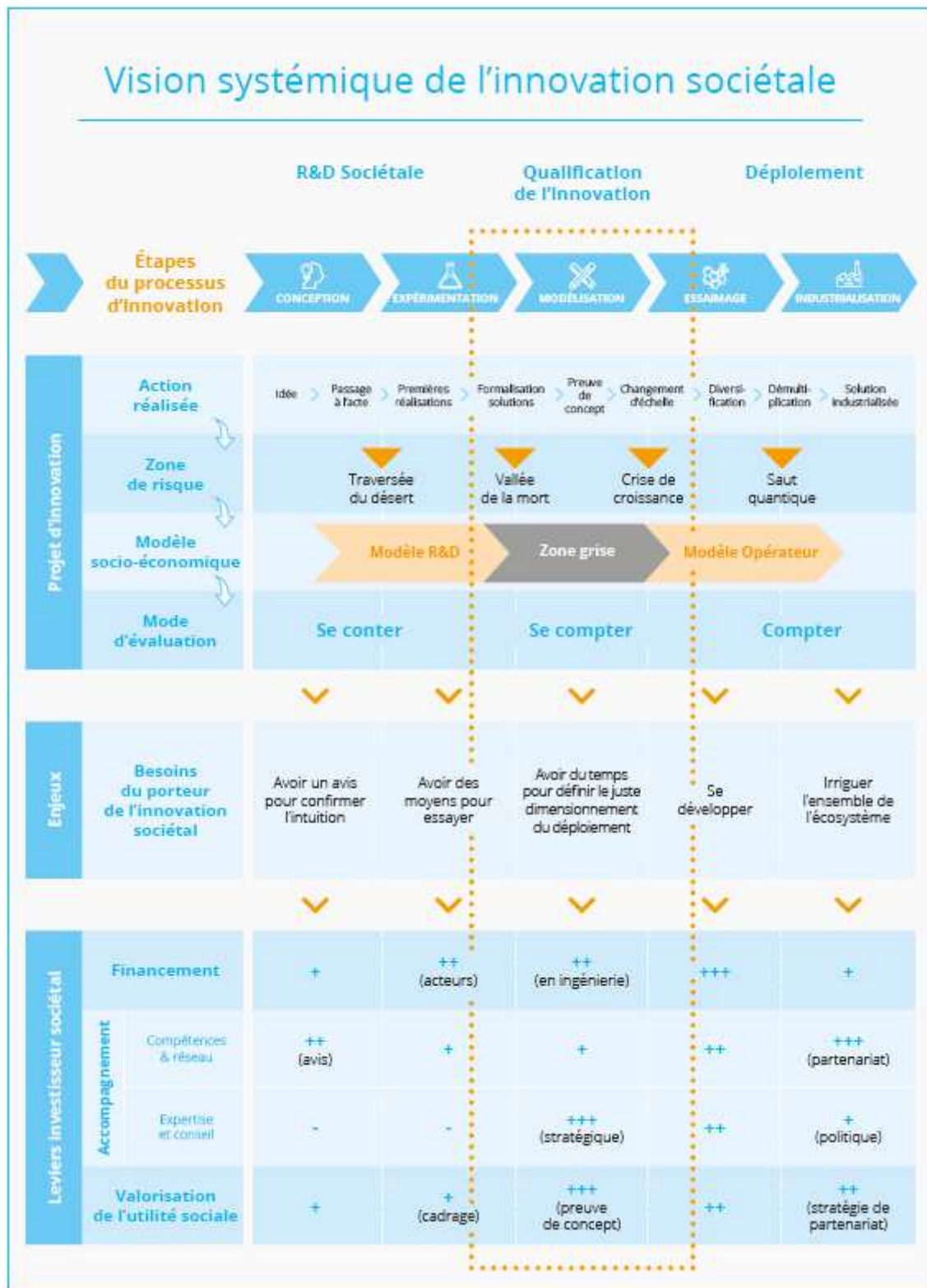
### Qu'est-ce qui caractérise l'innovation sociétale ?

Les 3 leviers à qualifier sont la solution, la chaîne de valeur et le modèle socio-économique.



## Quel est le processus de l'innovation sociétale ?

L'innovation sociétale se construit selon un **processus atypique en 5 étapes**. Les besoins ne sont pas identiques selon la phase de maturité dans laquelle elle se trouve<sup>1</sup>, notamment en situation de changement d'échelle. Il est donc important pour le porteur de projet et ses partenaires d'avoir conscience de ce processus et des besoins afférents.



<sup>1</sup> Pour plus de détail, voir le guide « L'investissement sociétal en actions ! » (AG2R LA MONDIALE - Le RAMEAU, octobre 2018)

# Méthode de qualification de l'innovation sociétale

## Pourquoi qualifier l'innovation sociétale ?

Lorsque le projet a démontré son efficacité et sa pertinence, il convient de se questionner sur son éventuel changement d'échelle. Qualifier l'innovation a un double objectif :

- Prendre le temps de faire la pédagogie de la « preuve de concept » pour que l'écosystème se l'approprié et puisse comprendre comment l'utiliser,
- Structurer le déploiement de l'innovation avec l'écosystème. La production de la solution lors de l'expérimentation est en effet nécessaire des conditions pour la produire durablement.

Pour les partenaires du projet, cette démarche est importante puisqu'elle leur permet de se positionner pour savoir au regard du potentiel du projet le dimensionnement de l'investissement à réaliser. L'ampleur de leur engagement dépendra à la fois du potentiel et du retour sur engagement que les parties prenantes peuvent attendre.

## Quel est le moment de la qualification : la phase de modélisation ?

La modélisation est le temps d'analyse des résultats, de capitalisation des méthodes et de projection dans l'avenir. C'est une phase de « médiation » où d'un côté il est nécessaire d'avoir une vision rétroviseur du projet au travers d'une capacité à décrire sa « preuve de concept », et de l'autre, de construire une vision prospective pour permettre un réel déploiement.

## Quelle est la méthode de qualification de l'innovation ?

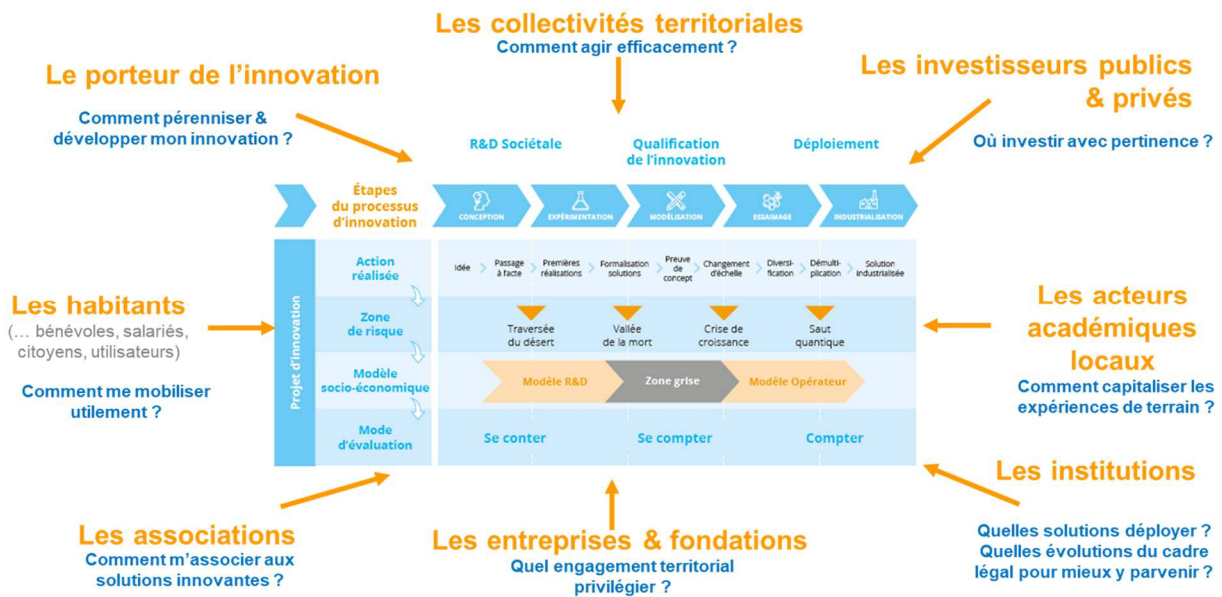
La démarche proposée permet de répondre à 3 séries de questions :

- Quel est le potentiel du projet face à l'ampleur du besoin ? (est-il pertinent ? efficace ? faisable ? comment le dimensionner par rapport aux besoins ?),
- Si le projet a un potentiel pour répondre au besoin, la solution est-elle viable à grande échelle ?
- Si la solution est viable, comment rendre faisable son déploiement ? (dans quel dispositif ? selon quelle gouvernance ? dans quel cadre ?)



## Qui est concerné par la qualification de l'innovation ?

Au-delà du seul porteur du projet, c'est potentiellement tout l'écosystème qui est concerné par la qualification de l'innovation :



A l'issue de cette démarche, une feuille de route doit pouvoir être construite pour définir l'ensemble des actions à mettre en œuvre afin d'une part de commencer à essaimer le projet et d'autre part d'impliquer progressivement l'écosystème pour qu'il se saisisse de l'opportunité de faire effet de levier sur la démultiplication de la solution. La « juste » temporalité est la condition *sine qua non* d'un déploiement réussi.

## Mise en œuvre de la méthode

La méthode peut être initiée par la gouvernance de la structure porteuse de façon autonome. Elle peut également être réalisée avec l'aide d'un tiers de confiance. Dans tous les cas, elle nécessite de prendre le temps nécessaire pour un réel recul.

Pour avoir une analyse objective de la situation actuelle du projet et des évolutions nécessaires à mettre en place pour construire un plan de déploiement de l'innovation, **un outil applicatif vous est proposé**. Cet autodiagnostic est **disponible sur la plateforme « L'innovation territoriale en actions ! »** (<http://innovationterritoriale.platformecapitalisation.org/qualifier-son-innovation>). Cet outil permet de donner un cadre à la réflexion, et de faciliter le dialogue tant au sein de la structure porteuse qu'avec ses parties prenantes externes, notamment ses partenaires et investisseur. Cet autodiagnostic peut également servir d'appui pour les accompagnateurs des porteurs d'innovation sociétale.

A titre d'indication, la démarche peut être réalisée en 3 réunions de 3h :

- Les 2 premières pour questionner et comprendre la situation actuelle,
- La dernière pour restituer le contenu des 2 premières étapes, et échanger sur la feuille de route à définir (un temps de formalisation est nécessaire en amont de cette 3<sup>ème</sup> étape).

**Nous vous invitons maintenant à passer à l'action en réalisant votre autodiagnostic grâce à l'outil applicatif qui vous est proposé, et à consulter le mode opératoire du kit « modèles d'investisseur sociétal » afin de prendre connaissance de tous les outils à votre disposition pour agir efficacement. Nous vous souhaitons un cheminement fructueux !**